

avaient été transmises par le ministre, qui nous avait présenté ces chiffres comme ceux des personnes étrangères, et non d'origine étrangère. Comme sur Bel RTL ».

La classe ou la race

Cette séquence ne relève ni d'un simple dérapage ni d'une polémique passagère. Elle révèle une tentative de déplacement plus profond du débat public, que l'extrême droite entretient pour attirer le débat sur son terrain de prédilection. Il s'agit ici de substituer à une lecture des problèmes sociaux en termes de conflit de classe une lecture de ceux-ci en termes de groupes identitaires. En développant une vision ethno-nationaliste des impacts de la réforme du chômage et des personnes concernées, c'est-à-dire en désignant une partie des personnes exclues en fonction de leur prétendue « origine », le ministre de l'Emploi a non seulement envoyé un signal en direction des affects racistes latents d'une

partie de l'électorat, mais il tente d'opérer un double effacement : celui des intérêts de classe que servent sa réforme ainsi que celui de l'histoire de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage.

Car la Sécurité sociale n'est pas un système d'assistance fondé sur l'origine ou l'appartenance ethno-nationaliste. Elle est une construction politique issue des luttes sociales, organisée autour de la redistribution collective des richesses produites et d'un principe simple : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. En cherchant à distinguer, parmi les personnes privées d'emploi, celles qui seraient « Belges en réalité » de celles qui ne le seraient pas, le ministre ne se contente pas de manipuler des chiffres et des concepts. Il s'attaque à la fois à la reconnaissance de la citoyenneté d'une partie des Belges, à la démocratie et au projet de solidarité organisé par la Sécurité sociale. □

KURT MOONS (VB) : « VOUS REJOIGNEZ NOS POSITIONS »

À la Chambre, le ministre Clarinval concède avoir commis une « erreur verbale ». Le Vlaams Belang décode et salue le ralliement à ses thèses identitaires.

Arnaud Lismont-Mertes (CSCE)

Plus d'un chômeur sur deux qui va être exclu au cours de l'année prochaine et de l'année suivante est d'origine étrangère [...] ça fait moins de la moitié qui sont Belges en réalité ». Datant du 29 octobre 2025, cette sortie médiatique du vice-premier ministre Clarinval a suscité un vaste émoi. D'autant que le ministre ne s'était pas limité à présenter les Belges d'origine étrangère comme n'étant pas Belges « en réalité », il avait poursuivi en assimilant origine étrangère et suspicion de fraude. (*Lire p. 16.*) La FGTB avait condamné ces propos et exigé, en outre, la démission du ministre. Une demande reprise par le PS au niveau parlementaire, tandis qu'Écolo demandait une audition du ministre devant la commission des Affaires sociales de la Chambre. Au sein de la majorité Arizona elle-même, Maxime Prévôt, vice-premier ministre, avait pris le soin de se distancier publiquement des propos tenus. David Clarinval, par contre, s'était contenté de publier une « clarification » : « les chiffres que j'ai communiqués concernent bien l'origine et non la nationalité », sans donner suite aux nombreuses demandes d'excuses pour cette « confusion » aux relents racistes.

Le débat est donc arrivé sur les bancs de la Chambre. ↗



Kurt Moons (VB) : « Le Vlaams Belang est donc très satisfait que, dans vos analyses, vous rejoignez nos positions. Nous aurions nous-mêmes eu plus de mal à mettre ces points de vue en avant ».

CRÉDITS : IMAGES RÉALISÉES AVEC L'AIDE D'UNE AI CC BY-SA

Ce que Clarinval a insinué, le VB le revendique

⇒ D'abord en commission des Affaires sociales, le 5 novembre, où Sarah Schlitz (Ecolo) avait porté une demande de mise à l'ordre du jour d'une audition du ministre. Ensuite en séance plénière, le 6 novembre, à travers les interpellations de David Clarinval déposées par les député.e.s Sophie Thémont (PS), François De Smet (DéFI), Sarah Schlitz (Ecolo), Nadia Moscufo (PTB-PVDA) et Kurt Moons (VB). À défaut de répondre aux questions posées, la discussion parlementaire a été l'occasion pour le ministre de reconnaître une « *erreur verbale* » et de présenter des « *excuses* » ambiguës. Le point politique le plus saillant du débat a été l'accueil réservé par le Vlaams Belang aux positionnements du ministre, révélant leur sens politique profond : « *Dans vos analyses, vous rejoignez nos positions, nous aurions eu plus de mal à mettre ces points de vue en avant [dans la presse francophone]* ». Ce que Clarinval a insinué, sous le couvert d'erreurs de communication, le VB le revendique. Une convergence qui éclaire les enjeux fondamentaux de la polémique.

Une « confusion regrettable » ?

La première passe d'armes parlementaire a eu lieu le mercredi 5 novembre en commission des Affaires sociales où, à l'initiative de la députée Sarah Schlitz (Ecolo), la discussion porta sur la demande d'inscrire à l'ordre du jour l'audition du ministre Clarinval à propos de ses déclarations « très graves » sur les exclus du chômage et l'origine des demandeurs d'emploi concernés. Une demande immédiatement balayée par Axel Ronse au nom de la N-VA. Pour celui-ci, la clarification apportée par David Clarinval suffit et il n'est pas nécessaire d'organiser une audition. M. Ronse soulignant « *l'ouverture, la correction et l'intégrité* » du ministre tandis que des appréciations diamétralement opposées étaient émises par Ecolo (« *un ministre qui insulte et instrumentalise les chiffres à des fins racistes* »), le PTB (« *un propos dégoûtant du ministre* ») et le PS.

Sophie Thémont (PS) déclarant :

« *quand, à plusieurs reprises, on a joué avec des chiffres, avec la peur des gens, avec le sentiment d'appartenance, alors il faut se poser la question : est-ce qu'on est encore capable d'exercer une fonction de ministre ? Pour moi, la réponse est très claire : c'est non. C'est pourquoi j'ai déposé une interpellation et une motion de méfiance. Parce qu'un ministre de l'Emploi doit rassembler et non diviser et stigmatiser. Il doit aussi défendre l'égalité de traitement et pas des amalgames dangereux. M. Clarinval a tenu des propos totalement faux. S'il a menti délibérément mais qu'en plus il a instrumentalisé la presse, on est dans une dérive très grave pour un vice-premier ministre fédéral [...] quand on ment à ses concitoyens, il faut venir s'expliquer* ».



Denis Ducarme (MR) : « Je ne crois pas que c'était un mensonge. Quel intérêt à mentir, à partir du moment où un mensonge aussi gros ne peut naturellement qu'être clarifié à un moment donné ? »

CRÉDITS : IMAGES RÉALISÉES AVEC L'AIDE D'UNE AI CC BY-SA

Pour sa part, sans surprise, Denis Ducarme (MR) a botté en touche et proposé de ne pas donner suite à la demande d'audition du ministre : « *C'est une confusion extrêmement regrettable, peut-être même plus. Une personne d'origine étrangère est Belge. Une personne étrangère n'est pas Belge. Une confusion comme celle-là, ce sont des choses qui arrivent. Je ne sais pas si la confusion est dans le chef du ministre ou dans celui du journal. [...] C'est une confusion. Je ne comprends pas pourquoi vous parlez de mensonge. Je ne crois pas que c'était un mensonge. Quel intérêt à mentir à partir du moment où un mensonge aussi gros ne peut naturellement qu'être clarifié à un moment donné ? [...] Ce sont des confusions qui ne sont pas à faire, mais accuser le ministre de mensonge, alors qu'on ne sait pas si c'est une confusion dans le chef du ministre ou une confusion dans le chef du journal, je trouve cela un peu facile [...]* ». Une fois que la majorité a refusé d'auditionner le ministre en commission, l'étape parlementaire suivante était prévue le lendemain, avec les interpellations et le dépôt de la motion de méfiance en séance plénière

de la Chambre. Dans *La Libre*, Antoine Clevers pronostiquait déjà : « *Les « propos dégoûtants » de David Clarinval ne lui coûteront pas son poste de ministre* ». Le journaliste poursuivait en expliquant : « *il fera l'objet d'une motion de méfiance, ce jeudi, suite à ses déclarations sur les chômeurs étrangers. La N-VA et le MR continuent de le soutenir. [...] Ce sera un moment désagréable. Un passage obligé. Comme quand on arrache un sparadrap trop collant. Mais il ne fait quasi aucun doute que David Clarinval (MR), le ministre fédéral de l'Emploi, sauvera sa peau, ce jeudi. La motion de méfiance que le PS va déposer à son encontre, lors de la séance plénière de la Chambre, devrait être rejetée par la majorité Arizona (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD & V). [...]* ».

Alimenter volontairement les discours racistes

Le 6 novembre, la Chambre réunie en séance plénière a dû se prononcer, au terme des interpellations, sur la motion de méfiance déposée par Sophie Thémont, qui résumait la controverse et les griefs : « la Chambre, ayant entendu les interpellations [...] et la réponse du vice-premier ministre [...] ; considérant les déclarations publiques du ministre Clarinval à propos des « futurs exclus du chômage », affirmant que « moins de la moitié des futurs exclus du chômage sont Belges »; [...] considérant que cette distorsion des réalités statistiques sur l'origine des demandeurs d'emploi incite à la stigmatisation des populations vulnérables, alimente volontairement les discours racistes et xénophobes et compromettent la cohésion sociale du pays; [...] considérant, enfin, que le ministre n'a jamais présenté d'excuses ou clarifié la portée de ses déclarations publiques de manière satisfaisante, ce qui démontre son incapacité à assumer ses responsabilités et à garantir un environnement politique respectueux des principes d'égalité et d'inclusion; demande la démission du vice-premier ministre et ministre de l'Emploi ». (1) Les interpellations indignées du PS, du PTB, d'Ecolo et de DéFI n'ont guère apporté d'éléments nouveaux. Sophie Thémont a toutefois éclairé la chronologie des faits et le détournement ministériel de la procédure parlementaire.

Le 10 juillet, dans la foulée de la discussion sur le projet de loi instaurant la réforme du chômage, la députée a adressé au ministre une question écrite sur « les risques de discrimination renforcés par la réforme du chômage dénoncés par Unia ». Elle lui demandait notamment d'évaluer « l'impact différencié de la réforme du chômage sur les publics vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les seniors, et les personnes issues de l'immigration » et si « des données chiffrées sont disponibles à ce sujet ». Plus de trois mois plus tard, mardi 28 octobre, à 10h17, les services de la Chambre ont transmis à Mme Thémont la réponse écrite du ministre. Vers 11h, celle-ci a reçu un SMS d'un journaliste pour lui demander de réagir à cette réponse, qu'elle n'avait pas encore lue, le Parlement étant en congé cette semaine-là, mais que le cabinet du ministre avait déjà envoyée au journaliste... Ce timing

L Les "propos dégoûtants" de David Clarinval ne lui coûteront pas son poste de ministre

Il fera l'objet d'une motion de méfiance, ce jeudi, suite à ses déclarations sur les chômeurs étrangers. La N-VA et le MR continuent de le soutenir.



Antoine Clevers | Journaliste service Belgique



Publié le 05-11-2025 à 18h09



5.11.25 La Libre :
« Les « propos dégoûtants » de David Clarinval ne lui coûteront pas son poste de ministre ».

révèle le procédé incorrect – tant sur le fond que par rapport au respect du règlement de la Chambre – pratiqué par le ministre Clarinval à l'égard de la députée. Laquelle aurait dû avoir la primeur de la réponse à la question qu'elle avait posée ainsi que la maîtrise de sa diffusion. En diffusant directement – et de surcroît sous une forme perverse – la question et sa réponse à des contacts presse, choisis par lui, le ministre a déposé la députée de sa propre question et instrumentalisé le Parlement qu'il était censé servir.

Après avoir pointé le manque de respect à l'égard de ses prérogatives de parlementaire, et donc aux droits du parlement dans son ensemble vis-à-vis du gouvernement, la députée conclut : « Monsieur Clarinval, votre langue n'a pas fourché, vous avez délibérément menti, vous avez délibérément décidé de pointer l'étranger, délibérément

choisi de diviser la société. Vous avez manipulé des chiffres pour laisser l'extrême droite dire que les aides sociales partent à l'étranger ». Elle formule ensuite une série de questions précises restées, comme toutes celles posées par les parlementaires au ministre à ce sujet, sans réponse : « Pouvez-vous nous expliquer ce que vous cherchiez en instrumentalisant une réponse à une question parlementaire ? Pouvez-vous confirmer que vous avez souhaité orchestrer un plan de communication ? À quelle heure vous, ou votre cabinet, avez-vous transmis la réponse au journaliste ? Quel jour et à quelle heure ? ».

« Cette expression maladroite a pu choquer »

Pour toute réponse le ministre enchaîna les propos creux, pour conclure par des excuses ambiguës : « À la question du journaliste qui évoquait la nationalité des chômeurs, j'ai répondu trop rapidement. Je reconnaissais avoir, verbalement, commis une erreur. Je comprends que cette expression maladroite en radio ait pu choquer et je présente donc mes excuses. Ceux qui me connaissent savent qu'il n'y avait aucune intention délibérée de ma part d'engendrer une polémique, comme j'ai malheureusement pu le lire et l'entendre ensuite sur les réseaux sociaux. [...] Je constate toutefois que, malgré le fait que j'aie communiqué des informations correctes et transparentes, certains ont extrait un morceau d'une phrase de cet entretien radio et l'ont placé hors contexte pour en faire un procès d'intention, y ajoutant des interprétations personnelles. Je regrette donc aussi que certains préfèrent jouer sur les mots plutôt que de débattre sereinement de cette question importante ». Ainsi donc, après avoir reconnu, du bout des lèvres, son méfait - filmé et connu de tous - le ministre Clarinval a aussitôt revendiqué son innocence morale et politique, puis renvoyé l'accusation vers ses détracteurs, les accusant de manipulation et de lui faire un procès d'intention.

Je ne suis pas raciste, mais...

La réponse n'a convaincu ni l'opposition ni une partie importante de la presse. Dans Le Soir du 7 novembre, Pascal Lorent titre : « Chômage et origine : David Clarinval effectue une demi-courbe rentrante » et ↗

Sophie Thémont (PS) : « Vous avez délibérément menti [...] Vous avez manipulé des chiffres pour laisser l'extrême droite dire que les aides sociales partent à l'étranger ».

explique, à propos des « excuses » du ministre : « Cette courbe à demi-rentante a satisfait DéFI mais pas le reste de l'opposition, le Vlaams Belang apportant, lui, son soutien au ministre. Car David Clarinval n'a rien dit de ses échanges avec les médias qui ont publié les chiffres sur les origines des chômeurs, comme le réclame encore Ecolo. Et, outre qu'il n'est pas revenu sur ses déclarations concernant le parcours d'intégration et la fraude au domicile, il a diffusé dans la presse la réponse à une parlementaire alors que le règlement de la Chambre prévoit qu'un député dispose

« Je comprends que cette expression maladroite ait pu choquer »

d'une exclusivité sur le texte durant dix jours. Le PS a donc maintenu sa motion de méfiance, à laquelle le MR a répondu, au nom de la majorité, par une motion pure et simple (de soutien). Sans surprise, cette seconde l'a emporté aux votes, avec l'appui de l'Open VLD et des Engagés, pourtant très virulents à l'égard du ministre libéral la semaine passée ». Dans Le

Vif, Jonas Marko reprend les mots propos du ministre, les analyse finement et va plus loin : « Invité à réagir sur Bel RTL, David Clarinval affirme qu'il « a répondu trop rapidement. Je reconnaissais avoir verbalement commis une erreur. Mais certains ont extrait un morceau d'une phrase de cet entretien radio, et l'ont placé hors contexte, pour en faire un procès d'intention. Je regrette que certains préfèrent jouer sur les mots plutôt que de débattre sereinement de la réforme du chômage. » [...] David Clarinval a choisi d'introduire un « mais » dans son mea culpa, et ce dernier n'est pas passé inaperçu. En rhétorique politique, l'utilisation d'un « mais » dans une tirade s'appelle une « fausse concession » ou une « concession apparente ». Tous les linguistes s'accordent sur cette base de la rhétorique : « Tout ce qui est dit avant « mais » est en réalité destiné à être ignoré par celui qui parle, et tout ce qui vient après « mais » devrait, lui, être ignoré par celui qui écoute », théorise ainsi Oswald Ducrot, père de l'argumentation linguistique. Exemple encore plus courant : Je ne suis pas raciste, mais... ». Comme Le Vif l'a relevé, dans les excuses du ministre, le petit mot « mais » joue un rôle déterminant. Tout ce qui précède sert de politesse politique ; tout ce qui suit réinstalle le cadre réel du discours. En reconnaissant une « erreur verbale » pour mieux accuser ensuite ses critiques, le



CRÉDITS : IMAGES RÉALISÉES
AVEC L'AIDE D'UNE AI CC BY-SA

TEXTO : « DE BELGISCHE IDENTITEITSKAART LATEN WE VOLLEDIG BUITEN BESCHOUWING »

« Nous laissons totalement de côté la carte d'identité belge » : lors du débat parlementaire, le Vlaams Belang a pleinement décodé le sens de l'action et des propos du ministre Clarinval, et notamment son prétendu lapsus sur les Belges d'origine étrangère, pas Belges « en réalité ». Celui-ci est bien d'estomper la définition légale de la nationalité belge au profit d'une distinction qui renvoie aux origines des personnes et au parcours migratoire de leur famille.

Kurt Moons (VB) : « Merci pour vos réponses, monsieur le ministre. Ce n'est pas à moi de vous défendre, mais je ne peux pas laisser passer sans le signaler qu'il règne dans cet hémicycle une certaine hypocrisie. Quand la meute de gauche vous

demande de fournir des analyses sur le chômage des personnes d'origine migrante et que vous le faites, on vous insulte ensuite en vous traitant de raciste. Je trouve cela un peu hypocrite. J'apprécie énormément que vous ayez enfin mis ces dernières semaines sur la table trois sujets auxquels le Vlaams Belang attache énormément d'importance. Premièrement, vous avez remis à l'ordre du jour le rôle des syndicats dans le paiement des allocations de chômage. Deuxièmement, vous avez enfin réalisé une analyse distinguant les chômeurs ayant une nationalité d'origine non belge et ceux ayant une nationalité d'origine belge. Troisièmement, vous avez également effectué une analyse des différences régionales dans les chiffres du

chômage. Vous l'avez fait sans même vous en rendre compte.

Premièrement, par votre communication sur les syndicats, vous avez remis sur la carte politique le modèle économique des syndicats. Ceux-ci reçoivent en effet d'importantes subventions publiques pour assurer le paiement des allocations de chômage. Ils ont donc tout intérêt à ce que le nombre de chômeurs reste le plus élevé possible. Ils ont par conséquent tout intérêt aussi à signaler à leurs membres sans emploi toutes les échappatoires possibles, afin qu'ils puissent conserver leur allocation de chômage. [...] Notre parti s'est déjà attaqué à plusieurs reprises à ce modèle économique totalement inefficace et pervers des syndicats, et nous continuerons à le faire.

ministre ne s'est pas écarté de son propos initial, il l'a verrouillé.

Un éléphant dans la pièce, si pas un loup

François De Smet (DéFI) a signalé, à l'attention du ministre, que « quand le seul parti qui vient vous défendre est le Vlaams Belang, c'est quand même un sacré signal d'alarme ». Le point le plus saillant du débat parlementaire, que la presse n'a pas jugé utile de commenter en détail, est bien l'intervention du Vlaams Belang, par la voix de son député Kurt Moons, qui a opéré comme un décodeur de l'action et du discours du ministre de l'Emploi. Ce que le ministre de l'Emploi a fait ou dit de manière à pouvoir ultérieurement le nier, le Vlaams Belang l'a revendiqué hautement et fièrement : s'attaquer aux organisations syndicales pour leur retirer leur rôle dans le paiement des allocations de chômage, et remettre en cause la notion légale de nationalité au profit d'une définition fondée sur l'origine des familles. (*Lire l'encadré ci-dessous.*) M. Moons a ainsi remercié David Clarinval de « porter ces positions importantes du Vlaams Belang à l'attention du public, y compris dans les médias francophones, [...] nous aurions nous-mêmes eu plus de mal à mettre ces points de vue en avant ».

C'est sur le déplacement du cadre politique que repose l'enjeu principal de la controverse ; au-delà de la confusion entre les concepts de Belges d'origine étrangère et d'étrangers opérés par le ministre ; au-delà de la façon dont il a dépeint le pourcentage important de personnes « d'origine étrangère »

David Clarinval effectue une demi-courbe rentrante

Le Soir 7.11.25



David Clarinval (ministre de l'Emploi) :
« Je reconnaissais avoir, verbalement, commis une erreur. [...] Certains ont extrait un morceau de phrase [...] pour en faire un procès d'intention ». ↗

CRÉDITS : IMAGES
RÉALISÉES AVEC L'AIDE
D'UNE AI CC BY-SA

Deuxièmement, vous avez repris notre position concernant la limitation dans le temps des allocations de chômage [...]. Merci pour cela. [...] Ces dernières semaines, vous avez aussi, sans doute involontairement, mis en lumière l'une des principales raisons de cette législation. En effet, comme il ressort des chiffres de la Banque carrefour de la Sécurité sociale ainsi que de ceux de Statbel, plus de 57 % des chômeurs sont d'origine non belge. C'est totalement déséquilibré par rapport au nombre total d'habitants ayant une nationalité d'origine non belge dans l'ensemble de la population belge, soit 36 %.

Qu'il s'ensuive alors un débat sur les définitions de l'origine, débat d'ailleurs déclenché par l'opposition de gauche elle-même, n'est pas vraiment pertinent. En Belgique, on définit généralement une personne non belge par nationalité d'origine sur la base de la première nationa-

lité des parents, puis de celle de la personne elle-même. Cette définition n'est même pas particulièrement large, puisque la nationalité des grands-parents n'est pas prise en compte. Pour ceux qui ne souhaitent pas rester aveugles tout en voyant, ces chiffres parlent d'eux-mêmes et sont très éclairants. Nous laissons totalement de côté la carte d'identité belge. En proportion, il y a donc beaucoup plus de non-Belges par nationalité d'origine au chômage que de Belges par nationalité d'origine, alors que le poids de ces non-Belges dans la population belge est nettement moindre.

Troisièmement, vous avez, à nouveau sans doute involontairement, mis en lumière, grâce à l'attention des médias francophones, les différences régionales en matière de chômage : 24 % des chômeurs vivent à Bruxelles, 36 % en Flandre et 40 % en Wallonie. Là aussi, ces proportions

sont totalement déséquilibrées par rapport aux pourcentages régionaux de population. Ce faisant, vous mettez enfin – et à juste titre – en avant la nécessaire régionalisation du marché du travail et la nécessité d'adapter les mesures à ces différents marchés. Il s'agit là de modifications structurelles que notre parti propose depuis des années, monsieur le ministre.

Je tiens donc à vous remercier de porter ces positions importantes du Vlaams Belang à l'attention du public, y compris dans les médias francophones. [...] Le Vlaams Belang est donc très satisfait que, dans vos analyses, vous rejoigniez nos positions. Nous aurions nous-mêmes eu plus de mal à mettre ces points de vue en avant [...] » (1)

(1) La Chambre, séance plénière du 6 novembre 2025, compte-rendu intégral, CRIV 56 Plen 070.

Politique
David Clarinval présente (enfin) ses excuses: «La diversité est un atout pour notre société» mais...

Jonas Marko
 06-11-2025, 19:08 • Mise à jour le: 06-11-2025, 19:10 • 2 min. de lecture

Le Vif, 6.11.25 « En rhétorique politique, l'utilisation d'un « mais » dans une tirade s'appelle « une fausse concession ou concession apparente » »

⇒ ce qui devient pensable ou acceptable dans l'espace public. Le Vlaams Belang ne s'y est pas trompé, remerciant le ministre d'avoir adopté son propre cadre d'interprétation, lui conférant ainsi une légitimité et un écho nouveaux. Ce qu'a salué le Vlaams Belang, c'est le ralliement du MR à une vision ethno-nationaliste de la société, l'estompement de la frontière symbolique entre les deux partis et la diffusion de ces idées par un grand parti francophone. Ces déclarations de sympathie ne sont pas unilatérales. En mars, Rudy Aernoudt, le nouveau chef de cabinet du président du MR, n'avait pas hésité à faire une déclaration publique qui blanchissait le Vlaams Belang de tout soupçon de racisme et qui remettait en cause le cordon sanitaire : « *J'entretiens de bonnes relations avec certaines personnes au sein du*



Kurt Moons (VB) : « Je tiens à vous remercier de porter ces positions importantes du Vlaams Belang à l'attention du public, y compris dans les médias francophones »

CRÉDITS : IMAGES RÉALISÉES AVEC L'AIDE D'UNE AI CC BY-SA

Vlaams Belang. Tom Van Grieken m'a d'ailleurs félicité pour ma nomination au sein du MR. Pour moi, les choses sont claires : si un parti est autorisé à se présenter aux élections, c'est qu'il n'est pas raciste. Je suis donc

UNE TRUMPISATION À LA SAUCE BELGE

Logocratie, « père strict », glissement vers l'extrême droite : trois clés pour lire deux séquences politico-médiaques révélatrices d'un basculement.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Des syndicats, accusés à tort par le ministre de l'Emploi de « désinformer massivement », puis les chômeurs exclus présentés par ce même ministre comme majoritairement « pas Belges en réalité » (*sic*). Cette « affaire Zanin » (Lire p. 5) et la controverse sur les exclus du chômage « d'origine étrangère » (Lire p. 16), qui ont fait l'actualité en Belgique francophone à la fin du mois d'octobre, relèvent-elles du registre de l'anecdote médiatique ? Ou disent-elles quelque chose de plus profond sur l'évolution de notre système politico-médiaque ? L'analyse des points communs entre ces deux séquences montre que, dans les deux cas, des mécanismes similaires sont à l'œuvre : la production de *fake news* par le gouvernement ou accréditées par celui-ci, leur diffusion dans des médias de presse, la mise en scène de boucs émissaires, l'affaiblissement des contre-pouvoirs et le déplacement du débat du social vers le soupçon, la faute et la

sanction. Ce sont là des signaux forts d'un régime de fonctionnement politique et médiatique en train de basculer. Pour penser la nature de cette transformation, trois clés de lecture peuvent être proposées : tout d'abord, le concept de logocratie proposé par Clément Viktorovitch ; ensuite les notions de cadres moraux et cognitifs du « père strict » élaborées par George Lakoff ; enfin l'idée d'un glissement *trumpiste* vers l'extrême droite d'une partie de la droite dite « classique », perceptible dans les discours comme dans les pratiques.

Un gouvernement par les *fake news*

À partir de la mise à plat de ces deux séquences politico-médiaques et des débats à la Chambre auxquels elles ont donné lieu (Lire p. 11 et p. 25), il est possible d'identifier une série de points communs interpellants, qui en éclairent le sens.